

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté du 23 juin 1992 portant homologation de labels

NOR : AGR9201179A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'agriculture et de la forêt en date du 23 juin 1992, est homologué, pour une période probatoire de six-huit mois à compter de la date de parution au *Journal officiel*, le règlement technique du label n° 18.91 « viande bovine » déposé par l'association Landes et Sud-Ouest, 52, avenue Nohères, 40000 Mont-de-Marsan.

Le règlement technique peut être consulté au siège de l'organisme certificateur ou au ministère de l'agriculture et de la forêt.

La mention géographique « boeuf de Chalosse »

fait partie du règlement technique du label

homologué sous le n° 18.91